



Foro Interparlamentario de las Américas
 Fórum Interparlamentar das Américas

Forum interparlementaire des Amériques
 Inter-Parliamentary Forum of the Americas



ParlAmericas

Volume II Numéro 4 Édition française



Tournée du FIPA dans la capitale américaine

Pas à pas vers un statut officiel

Dans le cadre d'une campagne active de promotion, des membres du Comité exécutif du FIPA se sont rendus à Washington les 23 et 24 octobre pour rencontrer des membres de l'OEA et du Congrès américain.

Une image vaut mille mots. On pouvait lire la satisfaction sur les visages au terme de la réunion entre les membres du Comité exécutif du FIPA et le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA). Pour la seconde fois en quelques mois, le FIPA avait réussi à se faire des alliés dans la recherche de mécanismes qui permettront aux législateurs de participer activement à l'organisation interaméricaine tout en favorisant une communication plus efficace entre parlements et gouvernements – un effort qui vise à renforcer l'apport du pouvoir législatif à l'agenda de coopération interaméricain.

« Nous avons grand besoin d'une organisation parlementaire continentale », a déclaré le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, lors de sa rencontre avec le président du FIPA, Luiz Carlos Hauly, et les représentants des parlements de la Grenade (Brenda Hood), de la Colombie (Cecilia López

Montaño), du Mexique (Ricardo García Cervantes) et du Chili (Iván Moreira Barros).

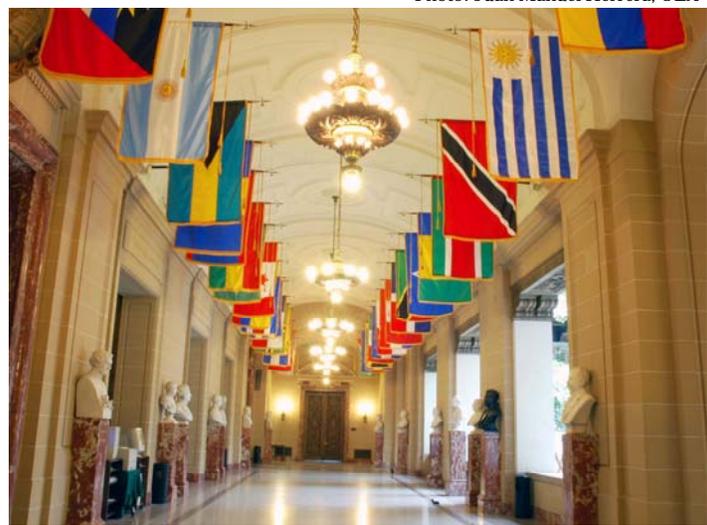
Le 24 octobre, dans un discours prononcé devant le Conseil permanent de l'OEA, le député Hauly a réitéré ce qu'il avait affirmé la veille. « Parce que le FIPA est en contact direct avec les

Cette fois, les témoignages d'appui sont parvenus des délégations du Mexique et des États-Unis, qui se sont engagées à appuyer les démarches qui permettront de définir le rôle et la participation des législateurs à l'OEA. « En fait, il n'existe actuellement aucune politique permettant aux législateurs ou à leurs

Photo: Juan Manuel Herrera, OEA

américains, dans les salons du Congrès. Des membres du gouvernement et de l'opposition de la Chambre des représentants des États-Unis ont écouté attentivement l'appel du FIPA à participer activement dans les projets de l'organisation, qui regroupe les parlements du continent.

Là aussi, les résultats ont dépassé les attentes. Les législateurs américains ont reconnu qu'il était important de rétablir les relations entre les États-Unis et les pays du continent, de manière à contribuer, en particulier, au développement économique et social de la région. Ils se sont donc engagés à renforcer les liens avec le FIPA et, peut-être dans un proche avenir, à demander leur incorporation officielle en tant que membres de l'organisation.



Le siège de l'OEA a servi de cadre à des discussions productives.

parlementaires et parce que nous croyons sincèrement qu'une collaboration plus étroite entre les pouvoirs exécutif et législatif des pays des Amériques aboutira à une amélioration des conditions de vie des citoyens de la région, nous estimons que l'organisation a beaucoup à apporter aux discussions de l'OEA », a déclaré le député dans son allocution.

organisations d'accéder à l'OEA », a fait observer le représentant des États-Unis. « Cette discussion est nécessaire et il est grand temps qu'elle ait lieu », a-t-il souligné.

Pour un programme commun

Les progrès accomplis n'ont pas pris fin dans les réunions avec l'OEA mais ils se sont multipliés dans celles tenues avec les législateurs

Dans cette édition	
Loi costaricienne sur l'agriculture biologique	2
Le Congrès chilien	3
Réunion FIPA-COPA	4
ParlAmericas a 1 an	4
Coopération juridique	4
Bonne et heureuse année!	4
Au sujet du FIPA	4

Le Costa Rica légifère sur l'agriculture biologique

La préoccupation croissante envers la salubrité des aliments et les conséquences négatives sur l'environnement issues des pratiques de l'agriculture moderne ont entraîné une progression de la demande de produits biologiques, notamment dans les pays développés. Résultat : le marché mondial des produits biologiques est en pleine croissance en Europe, aux États-Unis et au Japon. Entre 1998 et 2002, soit en quatre

dernier, la déclarant de ce fait en vigueur, mais le processus de réglementation n'est pas encore terminé.

La loi est le fruit d'un consensus entre les partis politiques, le gouvernement et les organisations de la société civile qui promeuvent l'agriculture biologique, y compris les mouvements paysans. Elle a reçu le vote favorable des 47 députés présents à la session parlementaire. Au Costa Rica

Antonio Barrantes Castro a fait remarquer que « comme État, nous devons faciliter les mécanismes pour que nos produits soient présents dans les marchés alternatifs », si nous voulons que les agriculteurs se taillent une place sur le marché mondial.

Pour sa part, la députée Esna Williams a mis l'accent sur un des aspects sociaux de la loi en faisant valoir que « l'équité entre les sexes est un élément très important

d'autre part, à faire en sorte que les consommateurs soient mieux informés sur les avantages d'une alimentation sans pesticide. De plus, elle propose d'incorporer la vision et la philosophie de l'agriculture biologique dans l'éducation, en favorisant du même coup la recherche. Entre autres mesures, la loi encourage l'accès aux semences autochtones et l'utilisation de ces dernières, et elle contrôle l'usage des produits transgéniques pour

Photos: FIPA; Bureau de l'information publique et de l'image institutionnelle de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)



Le marché pour les produits biologiques continue à croître dans les pays développés

ans seulement, le taux de croissance annuel composé du marché des produits biologiques a été de 17,7 %. Entre 2002 et 2005, l'augmentation du volume du commerce d'aliments et de boissons biologiques a atteint 43 %.

Cette situation n'est pas passée inaperçue aux yeux des législateurs du Costa Rica qui, en conciliant impératifs environnementaux et création d'emplois, ont fait d'une pierre deux coups lorsqu'en août 2006 ils ont approuvé une loi sur l'agriculture biologique. Celle-ci constitue l'une des premières du genre en Amérique latine. Le président de la République a promulgué la loi en juin

où la population rurale atteint presque 41 %, environ 5 000 familles se consacrent à l'agriculture biologique, d'où l'importance de cette initiative.

Vote à l'unanimité

La loi a été votée à l'unanimité. Seule l'approche a différé. Certains députés se sont attachés surtout aux aspects sociaux alors que d'autres ont mis l'accent sur les aspects économiques de la loi. Par exemple, la législatrice Janina del Vecchio Ugalde a souligné le rôle des agriculteurs en disant que : « Notre santé et de celle de notre planète, c'est à vous [s'adressant aux agriculteurs] que nous la devons. » Le député Luis

pour l'agriculture biologique parce que les femmes ont été des pionnières en la matière, tout au moins dans les Caraïbes ». De son côté, le député Joaquín Rojas a fait remarquer que la loi constitue un « encouragement pour contrecarrer la migration, le sous-emploi et l'augmentation de la pauvreté ».

Aspects principaux

La Loi 8591, appelée aussi Loi sur le développement, sur la promotion et sur l'expansion de l'agriculture biologique, prévoit plusieurs mesures visant à inciter davantage d'agriculteurs à se consacrer à l'agriculture biologique, d'une part, et,

réduire les risques de contamination des cultures biologiques dans des zones où les deux types de cultures coexistent. La loi ne néglige pas l'aspect financier puisqu'elle propose des crédits différés. Enfin, elle prévoit des mesures visant à fournir une formation sur les techniques de l'agriculture biologique.

Outre la production destinée à la consommation interne, le Costa Rica exporte aux États-Unis et en Europe l'équivalent de cinq millions de dollars chaque année en produits biologiques, comme le café, les bananes, le cacao, le concentré d'orange, les mûres, les plantes médicinales et les ananas.



Le Congrès du Chili

Photo: Congrès de la République du Chili

La République du Chili est un État démocratique à caractère présidentiel, dont le système de gouvernement se divise en trois pouvoirs indépendants : exécutif, législatif et judiciaire.

Le Congrès national du Chili, siège du pouvoir législatif, est l'un des plus anciens du monde. Il a été fondé le 14 juillet 1811 et, sur le plan de l'ancienneté, il n'a été devancé que par ceux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et des États-Unis d'Amérique. Le Congrès abrite la Chambre des députés et le Sénat et est régi par la Constitution politique de 1980, qui a remplacé celle de 1925, et par la loi organique constitutionnelle 18.918. Ses principales fonctions consistent à exercer la représentation des citoyens, à participer à l'élaboration des lois avec le président de la République et à surveiller les actes du gouvernement.

La Chambre des députés compte 120 membres élus au suffrage direct, qui représentent les 60 circonscriptions électorales du pays.

Chaque circonscription, comprenant une ou plusieurs communes, élit deux députés dont le mandat dure quatre ans et qui peuvent être réélus indéfiniment. À la fin de cette période législative, ou législature, la Chambre des députés se renouvelle entièrement.

Un système proportionnel de listes, appelé binominal, est celui qui prévaut pour les élections législatives. Si une liste représente en pourcentage le double de voix de la liste qui la suit, la



Députés et sénateurs écoutent le discours de la présidente de la République lors de la séance inaugurale.

première obtient les deux sièges. Sinon, les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages parmi les deux listes sont élus.

Les commissions de la Chambre des députés sont composées de treize membres et celles du Sénat, de cinq, désignés proportionnellement, selon la représentation de chaque parti politique. Pendant le gouvernement de Ricardo Lagos une réforme constitutionnelle a été promulguée, après avoir été approuvée presque à l'unanimité quelques mois auparavant par le Congrès. La réforme, qui est entrée en vigueur le 11 mars 2006, a permis que le Sénat soit exclusivement composé de membres élus par le peuple, dont le nombre a été ramené de 48 à 38, en raison de l'élimination des sénateurs désignés et des sénateurs élus à vie.

À l'heure actuelle, ces 38 sénateurs sont élus

directement selon les suffrages exprimés; 2 pour chacune des 19 circonscriptions sénatoriales du pays. Ils peuvent être réélus indéfiniment. Les sénateurs gardent leur poste – moyennant un renouvellement partiel des sièges tous les 4 ans –

pendant 8 ans. Il y a alternance des régions impaires, pour une période, et des régions paires et de la région métropolitaine de Santiago, à la période suivante.

Iván Moreira Barros
Député du Chili

Chambre des députés (2006–2010)

- ◆ 120 députés
- ◆ 18 femmes
- ◆ 102 hommes
- ◆ Principaux partis :
 - Union démocratique indépendante 28,3%
 - Démocratie chrétienne 17,5%
 - Renouvellement national 16,7%
 - Parti pour la démocratie 15,8%
 - Parti socialiste 14,2%
 - Parti radical social-démocrate 5,8%

Sénat (2002–2010)(2006–2014)

- ◆ 38 sénateurs
- ◆ 2 femmes
- ◆ 36 hommes
- ◆ Principaux partis:
 - Union démocratique indépendante 23,7%
 - Renouvellement national 21%
 - Parti socialiste 21%
 - Démocratie chrétienne 15,8%
 - Parti radical social-démocrate 7,9%
 - Parti pour la démocratie 5,3%



Vers un avenir commun

Créer une organisation qui représentera les Parlements des Amériques d'une voix forte et unique. C'est le défi que se sont fixés les représentants des deux grandes organisations parlementaires interaméricaines, réunis autour d'une même table, dans la ville de Québec, Canada, les 28 et 29 octobre derniers.

Cette première rencontre du groupe de travail mixte entre le FIPA et la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) a pris fin sur l'approbation d'un échancier pour la suite des négociations. Un résultat qu'a salué le député de l'Assemblée nationale du Québec et hôte de

l'événement Jacques Chagnon, félicitant les présidents du FIPA et de la COPA, le député brésilien Luiz Carlos Hauly et le sénateur Carlos Jiménez Macías, du Mexique, pour leur « ouverture d'esprit » et leur « engagement ».

De vocation similaire, les deux associations se distinguent par leur composition puisque, contrairement au FIPA, la COPA compte parmi ses membres des parlements des états fédérés et associés, ainsi que des



Photo: Collection: Assemblée nationale
Colonne couronnée d'une allégorie dans l'Hôtel du Parlement.

organisations parlementaires sous-régionales.

La prochaine réunion conjointe est prévue début 2008.

Au sujet du FIPA

Le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) est un réseau indépendant composé des assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation des États américains, engagé à promouvoir la participation des parlementaires dans le système interaméricain.

Bonne et heureuse année!

L'équipe du FIPA vous fait parvenir ses meilleurs vœux de bonheur à l'occasion de la période des Fêtes.

Nous souhaitons que vos projets soient couronnés de succès, et que l'année 2008 soit porteuse de paix, santé et d'une meilleure qualité de vie pour les habitants de notre continent.

Au plaisir de vous revoir en 2008!

Premier anniversaire

Voilà un an, nous présentons le premier numéro de notre publication.

Destinée à diffuser les activités du FIPA, *ParlAmericas* a également pour objet de faire connaître les différences et similarités entre les parlements de la région et de stimuler les échanges entre les parlementaires sur les lois et les expériences qui sont d'intérêt commun d'un bout à l'autre du continent (articles que l'on retrouve généralement aux pages 2 et 3, respectivement).

Pour nous faire part de nouveautés en matière de législation ou nous offrir un portrait de votre parlement, n'hésitez pas à nous écrire à info@e-fipa.org

Coopération juridique

Le Brésil a déposé son instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale, le 12 novembre dernier, devenant ainsi le 22^e État partie au traité après Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, la Bolivie, le Canada, le Chili, la Colombie, la Dominique, l'Équateur, El Salvador, la Grenade, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, Trinité-et-Tobago, les États-Unis et le Venezuela.

Le traité porte sur divers actes d'entraide, comme l'immobilisation d'actifs, ce qui en fait un important instrument de lutte contre le crime organisé transnational.

Le Congrès brésilien en avait approuvé le texte en octobre.

COMITÉ EXÉCUTIF DU FIPA

Président

- Député Luiz Carlos Hauly, Brésil

Amérique du Nord

- Sénateur Ricardo García Cervantes, Mexique
- Député James Bezan, Canada

Amérique centrale

- Député Héctor Julio Pérez Rojas, Guatemala
- Députée María Estela de la Cruz, République Dominicaine

Caraïbes

- Sénatrice Brenda Hood, Grenade
- Député Stanford Callender, Trinité-et-Tobago

Amérique du Sud

- Député Iván Moreira Barros, Chili
- Sénatrice Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, Colombie

Présidente sortante du FIPA

- Sénateur Céline Hervieux-Payette, Canada

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

- Sénatrice Cecilia López Montaña, Colombie

Pays hôte de l'Assemblée plénière

- À confirmer

FIPA
500-165 rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B9 Canada
Tél. : +1 613 594-5222
Télec. : +1 613 594-4766
info@e-fipa.org
www.e-fipa.org

Le FIPA reçoit l'appui financier du Gouvernement du Canada agissant par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

Le FIPA est un partenaire de:



Le Centre parlementaire
www.parlcent.ca

